



# Bulletin d'information

Division des Opérations / Groupe Appui Experts – Mars 2020



## La protection des aînés et des personnes vulnérables en période de COVID 19.

**Vous êtes âgé(e.s),  
vous vivez seul(e.s),  
vous n'avez plus la capacité de vous déplacer de façon autonome**

**Ayez les bons réflexes face aux menaces qui visent à tirer profit de vos vulnérabilités**

### LES BONS RÉFLEXES À DOMICILE

- **RESTEZ CHEZ VOUS** et ne sortez que pour un motif essentiel, tels que le ravitaillement alimentaire, des soins chez votre médecin ou chez un pharmacien. **GARDEZ LE CONTACT (PAR TÉLÉPHONE)** avec votre famille et les personnes de confiance de votre voisinage qui peuvent vous aider.
- **SIGNALEZ-VOUS AUPRÈS DE VOTRE MAIRIE**, chargée de mettre en place des mesures d'accompagnement individuelles.
- **N'OUVREZ PAS LA PORTE À UN(E) INCONNU(E)**.  
Ne laissez entrer que les seules personnes mandatées pour vous prêter assistance ou vous dispenser des soins à domicile.
- **MÉFIEZ-VOUS DES VOLS PAR RUSE**.  
Notamment commis par des faux policiers ou gendarmes qui tenteraient de s'introduire chez vous. Les forces de l'ordre ont pour consignes d'éviter tout contact physique avec les personnes âgées en raison de leur vulnérabilité au virus du COVID-19.
- **SOYEZ VIGILANT AUX APPELS MALVEILLANTS**.  
Certains vont tenter de profiter de votre solitude pour vous vendre des produits qui vous engagent financièrement. **Ne communiquez pas vos coordonnées bancaires par téléphone**, et appliquez cette **même vigilance sur le net** si vous disposez d'une connexion et d'un ordinateur à la maison.
- **EN CAS D'URGENCE**, pour joindre la gendarmerie :



**Composez le 17 ou le 112**

- **LA BRIGADE NUMÉRIQUE**, 24h/24, 7j/7 pour joindre la gendarmerie, avec un ordinateur et une connexion internet depuis votre domicile :

<https://www.gendarmerie.interieur.gouv.fr/A-votre-contact/Contacter-la-Gendarmerie/Discuter-avec-la-brigade-numerique>



### SI VOUS DEVEZ SORTIR

- Pensez à remplir et porter sur vous **L'ATTESTATION DE DÉPLACEMENT DÉROGATOIRE**, signée et horodatée. Elle vous sera demandée lors d'un contrôle.
- Attention aux **FAUX CONTRÔLES !**  
Les forces de l'ordre agissent en uniforme et, si vous êtes verbalisé(e), ne vous demanderont jamais de régler une contravention sur le champ, ou de bénéficier d'une « ristourne » si vous payez immédiatement.
- Privilégiez les **CRÉNEAUX HORAIRES RÉSERVÉS** aux personnes âgées et à mobilité réduite pour faire vos courses dans les magasins d'alimentation. Pensez aussi à la **LIVRAISON À DOMICILE** et à **L'ENTRAIDE** entre voisins.
- En cas **D'ABSENCE DURABLE**, pour cause d'hospitalisation programmée par exemple, signalez-vous à votre gendarmerie locale qui pourra réaliser des patrouilles pour surveiller votre domicile resté vacant.
- À votre retour au domicile, **VERROUILLEZ VOTRE PORTE** et appliquez les bons réflexes à domicile.

Suivez la gendarmerie sur les réseaux sociaux dans votre département

Facebook

Twitter